

L. \_\_\_\_\_

zał. \_\_\_\_\_  
**Ministerstwo  
 Spraw Wojskowych  
 w Warszawie.**

**1920**

**Wyłącznie  
 dla  
 registratury!**

Liczb _____ r dn _____	Poprzednie akta dotyczące w tej samej sprawie	Pilne — Telegram:
	Licz. _____	
	Licz. _____	

Przedmiot	Akta pomocnicze (podobne lub identyczne)
<i>Gen. Kuryś o sytuacji</i>	Licz. _____
	Licz. _____
	Licz. _____

Referent \_\_\_\_\_ dn \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Kier. Refer. \_\_\_\_\_ dn \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Szef Wydz. \_\_\_\_\_ dn \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Szef Oddz. / Depart. \_\_\_\_\_ dn \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Po zaopiniowaniu, współpracy, podpisie, przesłać:

Do *26 VII*

Przesłać celem:  
 zaopiniowania, współpracy, podpisu  
 Do \_\_\_\_\_

Polecenie dla kancelarii:

Zezwalam:  
 Szef Szt. Gen. \_\_\_\_\_  
 „ Admin \_\_\_\_\_  
 „ Wojsk. Kontr. Gen \_\_\_\_\_

Zezwalam:  
 Minister \_\_\_\_\_

Przesłano czystopisów sztuk \_\_\_\_\_  
 „ „ „ \_\_\_\_\_

Tem samym załatwiono akt Licz \_\_\_\_\_

Przepisał:	Porównał	Wysłał:
_____	_____	_____
Dn. _____ godz. _____	Dn. _____ godz. _____	Dn. _____ godz. _____
Dn. _____ godz. _____	Dn. _____ godz. _____	Dn. _____ godz. _____

Po wysłaniu czystopisu pozostaje:  
 Z wpływów sztuk: \_\_\_\_\_ z opinii sztuk: \_\_\_\_\_  
 Razem prócz koszulki sztuk: \_\_\_\_\_

Przedłożyć ponownie referentowi  
 dnia \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_  
 dnia \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_  
 dnia \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

MISSION MILITAIRE FRANÇAISE  
EN POLOGNE

Varsovie, le 26 Juillet 1920



Etat-Major

-0-  
N° 1637 /EM

Le Général de Division Henrys,  
Chef de la Mission.

à

Monsieur le Général,

Chef d'Etat-Major Général de l'Armée Polonaise  
à VARSOVIE.

Handwritten blue initials or mark.

Handwritten purple initials or mark.

J'ai l'honneur de vous adresser copie  
d'une lettre que j'envoie par ailleurs au Général  
de Division, Vice-Ministre de la Guerre.

Le Général HENRYS  
Chef de la Mission Militaire Française  
en POLOGNE  
P. O. Le Chef d'Etat-Majors

Handwritten signature in black ink.



Handwritten purple notes: 'Ab Rozimany' and 'à gen Henrys'.

26 Juillet 1920

Etat - Major

-0-

N° 1636 /EM

COPIE

de F.

à

Monsieur le Général de Division,  
Vice-Ministre des Affaires Militaires  
à VARSOVIE

Je viens de recevoir le Rapport établi par le Commandant OLLIVAIN, de l'Ecole d'observateurs de TORUN, à la suite d'un voyage d'instruction sur le front.

Ce rapport signale différents points sur lesquels je vous demande de vouloir bien porter votre attention.

1°/ Le règlement sur les liaisons, commun à l'Aéronautique, à l'Infanterie et à l'Artillerie, a été adressé en projet par la Mission Militaire Française, au Chef de l'Aéronautique polonaise, qui l'a transmis au Président de la Commission Centrale d'Instruction.

Ce règlement n'étant pas encore mis en vigueur, les escadrilles du front en sont réduites à adopter des codes de signaux particuliers, non susceptibles d'un emploi général. Il en résulte des difficultés sérieuses.

2°/ Les troupes d'infanterie ne paraissent pas avoir reçu d'instruction sur la liaison par avion. Il conviendrait donc de veiller à ce que cette instruction

fut donnée .... ./.

fut donnée aux troupes en voie de reconstitution à l'arrière, et aux formations de volontaires. Pour cela, l'apparition du règlement est nécessaire.

3°/ L'Artillerie ne possède pas de lecteurs au son, capables d'entendre les messages envoyés par sans fil des avions aux batteries. Des gradés d'artillerie seraient donc à envoyer comme élèves à l'Ecole d'Observateurs de TORUN, dont il y aurait lieu de rouvrir les cours.

Enfin, le Rapport mentionne que les ordres et instructions donnés à l'Aviation par le Commandement, témoignent souvent du manque de précision, de la part de ce dernier, sur ce qu'en peut attendre d'elle et lui demander. Pour combler cette lacune, on pourrait, dès maintenant, faire exécuter à certains officiers d'Etat-Major, des stages de courte durée dans les escadrilles, en attendant que la situation permette d'orienter plus complètement le Commandement sur l'emploi et la tactique de l'arme de l'Aéronautique.

signé: HENRYS.

P.A.  
Le Sous-Chef d'Etat-Major:

